

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt sept mai, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, Maison Baric, sous la Présidence de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27 - quorum : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2025.

**Présents (17)** : M. Jacques LEMAIRE, M. Vincent BOSSE, M. Jean-Paul DAL PONT, M. Christophe DUVEAUX, M. Christophe GAUDICHEAU, M. Michel GUILLON, M. Alexandre GRENIER, Mme Laurence MARI, Mme Anne-Marie LÉGER, Mme Marie-Caroline MORLON, M. Jorge MOREIRA, M. Jean-Luc Paroissien, Mme Ghislaine PÉTEREAU, Mme Marie-Christine POURADIER, Mme Nathalie PILON, Mme Anne PORHEL, Véronique PRUD'HOMME

**Absents excusés (10)** : M. Fabrice ALLAMELOU, M. Dominique ARNAUD, Mme Doris BARRET, Mme Morgane BESNIER, Mme Lindcey CHEMINAL, Mme Christine KOCH, Mme Marie PORHEL, M. Guillaume TOUSSAINT, M. Sébastien VIGNEAU, M. Sébastien SZWENGLER

**Pouvoirs (7)** : Mme Doris BARRET à M. Jacques LEMAIRE, Mme Marie PORHEL à Mme Anne PORHEL, M. Fabrice ALLAMELOU à Mme Laurence MARI, Mme Christine KOCH à Marie Christine POURADIER, M. Sébastien VIGNEAU à M. Jean Paul DAL PONT, M. Guillaume TOUSSAINT à Mme Véronique PRUD'HOMME, Mme Morgane BESNIER à Mme Ghislaine PETEREAU,

M. Alexandre GRENIER a été élu secrétaire de séance.

### 2025-05-01 : Tarif Périscolaire

Monsieur le maire donne la parole à Madame LÉGER, adjointe en charge de la solidarité, de l'animation sociale, du lien intergénérationnel et de la citoyenneté, qui rappelle au Conseil Municipal que le prix des heures d'accueil périscolaire est fonction d'un taux (communal) appliqué au quotient familial (de la Caisse d'Allocations Familiales).

Considérant, notamment ;

- L'harmonisation souhaitable avec les tarifs de la CCTEV,
- L'absence d'impact sur la participation totale des familles,

Il est proposé

- De modifier les tranches et les tarifs du périscolaire comme suit ;

**Périscolaire :**

Tranches de quotient familial		Actuel tarif horaire (1/2 h) Tarifs uniques	Nouveau tarif horaire (1/2h)	
Actuelles tranches	Nouvelles tranches		Mini	Maxi
QF inférieur ou égal à 670€	QF inférieur ou égal à 670€	0,62€	0,20€	0,43 €
QF de 671 à 770€	QF de 671 à 760€	0,75€	0,58€	0,73 €
QF supérieur ou égal à 771€	QF supérieur ou égal à 761€	0,80€	0,85€	0,89 €

**Il vous sera proposé de délibérer ainsi :**

**Entendu le rapport de Madame LEGER, adjointe en charge de la solidarité, de l'animation sociale, du lien intergénérationnel et citoyenneté,**

**Considérant la volonté d'harmoniser les tarifs avec ceux de la CCTEV**

**Vu les tarifs délibérés par la CC TEV le 27 mars 2025**

**Vu l'avis favorable de la commission Solidarité, Animation Sociale, Lien Intergénérationnel (SASLIC), réunie le 30 avril 2025 ;**

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, avec**

<b>Voix pour</b>	<b>24</b>
<b>Voix contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

**APPROUVE** la modification des tranches et des tarifs de l'accueil périscolaire tels que présentés et décide de faire appliquer ces nouveaux tarifs au 01 septembre 2025.

Pour extrait certifié conforme,



Le maire,

Jacques LEMAIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt sept mai, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, Maison Baric, sous la Présidence de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27 - quorum : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2025.

**Présents (17)** : M. Jacques LEMAIRE, M. Vincent BOSSE, M. Jean-Paul DAL PONT, M. Christophe DUVEAUX, M. Christophe GAUDICHEAU, M. Michel GUILLON, M. Alexandre GRENIER, Mme Laurence MARI, Mme Anne-Marie LÉGER, Mme Marie-Caroline MORLON, M. Jorge MOREIRA, M. Jean-Luc Paroissien, Mme Ghislaine PÉTEREAU, Mme Marie-Christine POURADIER, Mme Nathalie PILON, Mme Anne PORHEL, Véronique PRUD'HOMME

**Absents excusés (10)** : M. Fabrice ALLAMELOU, M. Dominique ARNAUD, Mme Doris BARRET, Mme Morgane BESNIER, Mme Lindcey CHEMINAL, Mme Christine KOCH, Mme Marie PORHEL, M. Guillaume TOUSSAINT, M. Sébastien VIGNEAU, M. Sébastien SZWENGLER

**Pouvoirs (7)** : Mme Doris BARRET à M. Jacques LEMAIRE, Mme Marie PORHEL à Mme Anne PORHEL, M. Fabrice ALLAMELOU à Mme Laurence MARI, Mme Christine KOCH à Marie Christine POURADIER, M. Sébastien VIGNEAU à M. Jean Paul DAL PONT, M. Guillaume TOUSSAINT à Mme Véronique PRUD'HOMME, Mme Morgane BESNIER à Mme Ghislaine PETEREAU,

M. Alexandre GRENIER a été élu secrétaire de séance.

### 2025-05-02 : Mise à jour de la convention de gestion France Services CCTEV

Monsieur le Maire, donne la parole à Madame Anne Marie LEGER, adjointe en charge de la solidarité, de l'animation sociale, du lien intergénérationnel et de la citoyenneté, qui rappelle au Conseil Municipal que l'accessibilité aux services publics est un enjeu d'égalité et de cohésion sociale que la communauté de communes Touraine-Est Vallées et les communes membres ont choisi de privilégier. L'objectif partagé est de poursuivre le développement et le renforcement des services publics sur le territoire et d'en faciliter l'accès aux usagers.

Dans le cadre de ses compétences et de ses statuts, la Communauté de Communes soutient trois espaces labellisés France Services, portés et animés par les communes de Monnaie, de Montlouis sur Loire et de Vouvray. Ces 3 France Services sont appelées à promouvoir un service de proximité, sous forme de permanences, à l'échelle des autres communes du territoire.

La Communauté de Communes ne possède pas l'organisation administrative et opérationnelle nécessaire pour gérer et animer ces services publics.

En la circonstance, seules les communes sont en mesure de garantir l'accès des usagers à ces services de proximité et à leur accompagnement, notamment en ce qui concerne le champ des prestations sociales et des démarches administratives du quotidien.

Dans ce contexte, la CCTEV confie aux communes de Monnaie, Montlouis et Vouvray, par convention, la gestion de ces services.

### Les missions confiées :

Cette gestion comprend les missions identifiées dans la convention-cadre France Services conclue entre la Préfecture, la Communauté de Communes Touraine Est Vallées, les communes de Monnaie, Montlouis sur Loire et Vouvray et les principaux partenaires et opérateurs :

- L'accueil, l'information et l'orientation du public,
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des Services en ligne des opérateurs partenaires (Facilitation numérique),
- L'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives (facilitation administrative),
- La mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires,
- L'identification des situations individuelles qui nécessitent un porter à connaissance des opérateurs partenaires.

Les communes s'engagent à respecter les obligations de la convention cadre France Service, portant notamment sur l'exigence en matière de formation des agents, les critères d'équipement et d'aménagement des espaces, les horaires d'ouvertures, la signalétique, la communication, la confidentialité et l'évaluation de l'activité.

### Les itinérances :

L'objectif de la Communauté de Communes est de poursuivre le développement et le renforcement des services publics sur le territoire et d'en faciliter l'accès aux usagers. A cet effet, il est demandé aux France Services de Monnaie, Montlouis sur Loire et Vouvray d'organiser, de promouvoir et d'animer des permanences France Services dans les autres communes du territoire.

Monnaie : Chançay, Reugny

Montlouis : Azay-sur-Cher, Larçay, La Ville-aux-Dames, Véretz

Vouvray : Vernou-sur-Brenne

En fonction des pertinences territoriales et en accord avec la Préfecture et les collectivités locales concernées, les France Services pourraient être sollicités pour organiser des permanences sur des communes limitrophes hors Touraine-Est Vallées.

### La coordination :

La Communauté de communes confie à la ville de Montlouis les missions spécifiques de coordination des trois France Services.

Cette coordination consiste notamment à :

- Assurer le lien avec les opérateurs et partenaires
- Impulser des actions communes aux 3 France Services
- Veiller à l'harmonisation des pratiques et de la gestion des statistiques
- Assurer l'interface avec les services de la Préfecture et l'animateur départemental
- Organiser la stratégie commune de communication
- Assurer la transversalité et les échanges de pratiques entre les 3 France Services
- Préparer et animer les comités techniques en lien avec la communauté de communes
- Préparer et animer le comité de pilotage annuel en lien avec la communauté de communes

#### Dispositions financières :

La Communauté de Communes assurera la charge des dépenses réalisées par les Communes de Vouvray et Monnaie dans la limite du financement de l'Etat perçue par la communauté de communes au titre du dispositif France Services.

Les permanences délocalisées sur la commune de Chançay et Reugny font l'objet de conventions spécifiques entre les communes prévoyant le mode de remboursement aux communes gestionnaires des dépenses réalisées pour l'organisation de ces permanences.

#### Dispositions spécifiques à la coordination

Il est proposé que la commune de Montlouis sur Loire soit indemnisée des missions supplémentaires en matière de coordination sur la base d'un montant forfaitaire de 500 € (retenue sur les subventions de l'Etat perçues par la communauté de communes au titre du dispositif France Service et reversées aux communes).

#### Il vous sera proposé de délibérer ainsi :

**Entendu** le rapport de Madame Anne Marie LEGER, adjointe en charge de la solidarité, de l'animation sociale, du lien intergénérationnel et de la citoyenneté,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5214-16-1,

**Vu**, les statuts de la communauté de communes et notamment son article 4 relatif à ses compétences en matière de gestion des espaces France Service,

**Vu**, la convention-cadre France Services du 30 Janvier 2020 conclue entre la Préfecture, la Communauté de Communes Touraine Est Vallées, la commune de Montlouis sur Loire et les principaux partenaires et opérateurs.

**Vu**, la convention-cadre France Services du 22 décembre 2022, conclue entre la Préfecture, la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées, les communes de Monnaie et Vouvray et les principaux partenaires et opérateurs.

**Considérant**, que la Communauté de Communes Touraine Est Vallées ne possède pas l'organisation administrative et opérationnelle nécessaire pour gérer et animer les espaces France Services,

**Considérant**, en la circonstance, que seules les communes concernées sont en mesure de garantir l'accès des usagers à ces services de proximité et à leur accompagnement, notamment en ce qui concerne le champ des prestations sociales et des démarches administratives du quotidien.

La durée de la convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025

La version complète de la nouvelle convention est annexée à cette délibération.

**Le Conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré, avec**

<b>Voix pour</b>	<b>24</b>
<b>Voix contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

**ADOpte** la nouvelle convention de gestion France Services de la CCTEV ci-jointe

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

**Pour extrait certifié conforme,**



**Le maire,**

**Jacques LEMAIRE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt sept mai, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, Maison Baric, sous la Présidence de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27 - quorum : 14  
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2025.

**Présents (17)** : M. Jacques LEMAIRE, M. Vincent BOSSE, M. Jean-Paul DAL PONT, M. Christophe DUVEAUX, M. Christophe GAUDICHEAU, M. Michel GUILLON, M. Alexandre GRENIER, Mme Laurence MARI, Mme Anne-Marie LÉGER, Mme Marie-Caroline MORLON, M. Jorge MOREIRA, M. Jean-Luc Paroissien, Mme Ghislaine PÉTEREAU, Mme Marie-Christine POURADIER, Mme Nathalie PILON, Mme Anne PORHEL, Véronique PRUD'HOMME

**Absents excusés (10)** : M. Fabrice ALLAMELOU, M. Dominique ARNAUD, Mme Doris BARRET, Mme Morgane BESNIER, Mme Lindcey CHEMINAL, Mme Christine KOCH, Mme Marie PORHEL, M. Guillaume TOUSSAINT, M. Sébastien VIGNEAU, M. Sébastien SZWENGLER

**Pouvoirs (7)** : Mme Doris BARRET à M. Jacques LEMAIRE, Mme Marie PORHEL à Mme Anne PORHEL, M. Fabrice ALLAMELOU à Mme Laurence MARI, Mme Christine KOCH à Marie Christine POURADIER, M. Sébastien VIGNEAU à M. Jean Paul DAL PONT, M. Guillaume TOUSSAINT à Mme Véronique PRUD'HOMME, Mme Morgane BESNIER à Mme Ghislaine PETEREAU,

M. Alexandre GRENIER a été élu secrétaire de séance.

### 2025-05-03 : Personnel : Mise en place du régime indemnitaire de la filière police - Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (I.S.F.E)

Monsieur le maire rappelle que, par délibération du 22 décembre 2020 modifiée, le Conseil municipal a approuvé la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

En raison de la spécificité des fonctions exercées et de l'absence de corps assurant des missions équivalentes dans la Fonction Publique de l'Etat, le régime indemnitaire des agents relevant de la filière Police Municipale a fait l'objet d'une construction autonome résultant de l'article 68 de la Loi du 16 décembre 1996. Les agents de la filière police Municipale ne sont pas éligibles au RIFSEEP.

Cette construction, s'articulant sur l'octroi de trois régimes indemnitaires : Indemnité spéciale mensuelle de fonction (ISMF), indemnité d'administration et de technicité (IAT) et la prime d'intéressement à la performance collective des services (PIPES) a été mise en place par délibération n° 2022-12-20 du 20 décembre 2022.

Le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 modifie les primes attribuables dans la filière Police. En vigueur à compter du 29 juin 2024, il crée une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (I.S.F.E), composée d'une part fixe, et d'une part variable.

Ces indemnités remplacent l'indemnité spéciale mensuelle de fonction (ISMF) et l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) qui seront abrogées au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## LES BENEFICIAIRES DE L'I.S.F.E.

L'I.S.F.E. est instituée, selon les modalités ci-après et dans la limite des plafonds prévus par le décret susmentionné, au bénéfice des agents relevant des cadres d'emplois suivants:

- Les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale
- Les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtre

## CHAPITRE 1 - MISE EN PLACE DE LA PART FIXE DE L'I.S.F.E.

### 1) Détermination des pourcentages maximaux :

Son montant correspondra au pourcentage mentionné ci-dessous appliqué au montant du traitement soumis à retenue pour pension.

30 % pour le cadre d'emplois des agents de police municipale ;

30 % pour le cadre d'emplois des gardes champêtres.

Le pourcentage de la part fixe de l'ISFE tel que défini ci-dessus par l'organe délibérant est établi pour un agent exerçant à temps complet.

### 2) Périodicité de versement :

Elle sera versée mensuellement. Le montant mensuel de la part fixe est réduit au prorata de la durée effective du travail pour les agents occupés sur un emploi à temps non complet. Par ailleurs, pour les agents à temps partiel ces montants sont réduits dans les mêmes conditions que le traitement.

## CHAPITRE II -MISE EN PLACE DE LA PART VARIABLE DE L'I.S.F.E.

### 1) Principe :

La part variable de l'I.S.F.E. tient compte de l'engagement professionnel et à la manière de servir.

### 2) Détermination des montants maxima :

La part variable de l'I.S.F.E. tient compte de l'engagement professionnel et à la manière de servir, appréciés lors de l'entretien professionnel et pourra tenir compte de :

- *La valeur professionnelle,*
- *L'investissement personnel dans l'exercice des fonctions,*
- *Le sens du service public*
- *La capacité à travailler en équipe et la contribution apportée au collectif de travail*
- *L'absentéisme....*

Les montants plafonds annuels sont fixés comme suit :

5 000 € pour le cadre d'emplois des agents de police municipale ;

5 000 € pour le cadre d'emplois des gardes champêtres.

Les montants individuels sont fixés par l'autorité territoriale, dans la limite du montant annuel maximum retenu par l'organe délibérant.

La part variable est attribuée individuellement, elle peut être revue annuellement à partir des résultats des entretiens d'évaluation.

### 3) Périodicité de versement :

La part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est versée annuellement, en une seule fois.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

## **CHAPITRE III - CLAUSE DE SAUVEGARDE**

Pour les agents déjà en fonction au sein de la collectivité territoriale ou l'établissement, si le montant global (part fixe et part variable) mensuel perçu par le fonctionnaire est inférieur à celui perçu au titre du régime indemnitaire antérieur, à l'exclusion de tout versement à caractère exceptionnel, ce montant précédemment perçu peut être conservé, à titre individuel.

Il sera versé, au titre de la part variable, au-delà du pourcentage de 50% mentionné à ci-dessus dans la limite du montant mentionné au point 2) du Chapitre II supra.

Cette délibération abroge la délibération antérieure susvisée, relative au régime indemnitaire de la filière Police.

## **DATE D'EFFET**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> juin 2025.

**Il vous sera proposé de délibérer ainsi :**

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L714-4 et L714-5, L714-13

**Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application de l'article L714-4 du Code Général de la Fonction Publique,**

**Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,**

**Vu le décret n°2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres,**

**Vu la délibération n° 2022-12-20 en date du 20 décembre 2022 instituant les différentes primes et indemnités de la filière police de la collectivité,**

**Vu l'avis de la Commission de Finances, Personnel, Moyens Généraux, Bâtiments réunie en séance le 19 mai 2025.**

**Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 3 octobre 2024**

**Considérant le besoin d'attribuer un régime indemnitaire aux policiers municipaux ou gardes champêtres qui exercent leurs missions au sein de la collectivité ou l'établissement**

**Considérant que l'ISFE se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu,**

**Considérant que l'ISFE est composée de 2 parts obligatoires : une part fixe et une part variable tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, avec**

<b>Voix pour</b>	<b>23</b>
<b>Voix contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>1</b>

## **DECIDE**

### **Article 1er**

**D'instaurer l'I.S.F.E. selon les modalités définies ci-dessus.**

### **Article 2**

**D'autoriser le Monsieur le maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent dans le respect des principes définis ci-dessus.**

**Article 3**

La délibération n° 2022-12-20 en date du 20 décembre 2022 est abrogée.

**Article 4**

**De prévoir et d'inscrire** au budget les crédits nécessaires au Chapitre 012.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.



Pour extrait certifié conforme,

Le maire,

Jacques LEMAIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt sept mai, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, Maison Baric, sous la Présidence de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27 - quorum :14  
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2025.

**Présents (17)** : M. Jacques LEMAIRE, M. Vincent BOSSE, M. Jean-Paul DAL PONT, M. Christophe DUVEAUX, M. Christophe GAUDICHEAU, M. Michel GUILLON, M. Alexandre GRENIER, Mme Laurence MARI, Mme Anne-Marie LÉGER, Mme Marie-Caroline MORLON, M. Jorge MOREIRA, M. Jean-Luc Paroissien, Mme Ghislaine PÉTEREAU, Mme Marie-Christine POURADIER, Mme Nathalie PILON, Mme Anne PORHEL, Véronique PRUD'HOMME

**Absents excusés (10)** : M. Fabrice ALLAMELOU, M. Dominique ARNAUD, Mme Doris BARRET, Mme Morgane BESNIER, Mme Lindcey CHEMINAL, Mme Christine KOCH, Mme Marie PORHEL, M. Guillaume TOUSSAINT, M. Sébastien VIGNEAU, M. Sébastien SZWENGLER

**Pouvoirs (7)** : Mme Doris BARRET à M. Jacques LEMAIRE, Mme Marie PORHEL à Mme Anne PORHEL, M. Fabrice ALLAMELOU à Mme Laurence MARI, Mme Christine KOCH à Marie Christine POURADIER, M. Sébastien VIGNEAU à M. Jean Paul DAL PONT, M. Guillaume TOUSSAINT à Mme Véronique PRUD'HOMME, Mme Morgane BESNIER à Mme Ghislaine PETEREAU,

M. Alexandre GRENIER a été élu secrétaire de séance.

### 2025-05-04 : Convention de coordination entre la Police Municipale et la Police Nationale

Monsieur le maire indique à l'assemblée que conformément à l'article L512-4 du Code de la Sécurité intérieure, il est nécessaire de conclure une convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat dès lors qu'un service de police municipale est composé d'au moins 3 agents.

Toutefois cette convention peut être également conclue à la demande du maire lorsqu'un service de police municipale compte moins de 3 agents.

La gendarmerie étant également demandeuse de cette convention permettant de clarifier nos missions respectives, il est proposé au conseil municipal d'approuver cette convention.

La convention s'appuie sur un diagnostic conjoint et convient de priorités sur la prévention de la délinquance des mineurs ainsi que sur la lutte contre les incivilités et les troubles à la tranquillité publique.

La version complète de la nouvelle convention est annexée à cette délibération.

Il vous sera proposé de délibérer ainsi :

Entendu le rapport de Monsieur le maire,

Vu le code général des collectivités locales,

**Vu l'article L512-4 du Code de la Sécurité intérieur,**

**Vu le code général de la fonction publique**

**Considérant la volonté de mettre en place une convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat ;**

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, avec**

<b>Voix pour</b>	<b>23</b>
<b>Voix contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>1</b>

**APPROUVE** la convention de coordination entre la police municipale et la gendarmerie ;

**CHARGE** Monsieur le maire, à signer la convention, ainsi que ses éventuels avenants et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la convention.

**Pour extrait certifié conforme,**



**Le maire,**

**Jacques LEMAIRE**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT D'INDRE &amp; LOIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt sept mai, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, Maison Baric, sous la Présidence de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27 - quorum : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2025.

**Présents (17) :** M. Jacques LEMAIRE, M. Vincent BOSSE, M. Jean-Paul DAL PONT, M. Christophe DUVEAUX, M. Christophe GAUDICHEAU, M. Michel GUILLON, M. Alexandre GRENIER, Mme Laurence MARI, Mme Anne-Marie LÉGER, Mme Marie-Caroline MORLON, M. Jorge MOREIRA, M. Jean-Luc Paroissien, Mme Ghislaine PÉTEREAU, Mme Marie-Christine POURADIER, Mme Nathalie PILON, Mme Anne PORHEL, Véronique PRUD'HOMME

**Absents excusés (10) :** M. Fabrice ALLAMELOU, M. Dominique ARNAUD, Mme Doris BARRET, Mme Morgane BESNIER, Mme Lindcey CHEMINAL, Mme Christine KOCH, Mme Marie PORHEL, M. Guillaume TOUSSAINT, M. Sébastien VIGNEAU, M. Sébastien SZWENGLER

**Pouvoirs (7) :** Mme Doris BARRET à M. Jacques LEMAIRE, Mme Marie PORHEL à Mme Anne PORHEL, M. Fabrice ALLAMELOU à Mme Laurence MARI, Mme Christine KOCH à Marie Christine POURADIER, M. Sébastien VIGNEAU à M. Jean Paul DAL PONT, M. Guillaume TOUSSAINT à Mme Véronique PRUD'HOMME, Mme Morgane BESNIER à Mme Ghislaine PETEREAU,

M. Alexandre GRENIER a été élu secrétaire de séance.

### 2025-05-05 : Budget principal communal : approbation du compte de gestion 2024

Le compte de gestion est le rapport de synthèse dressé par le comptable public qui est chargé d'encaisser les recettes et payer les dépenses ordonnancées par le maire. Il doit donc être concordant avec le compte administratif et être adopté préalablement au vote du compte administratif.

En l'occurrence, le compte administratif et le compte de gestion 2024 sont précisément concordants et donnent les résultats suivants :

Exercice 2024	dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Résultat de l'exercice
<b>Investissement</b>	<b>2 148 702,08</b>	<b>2 251 072,59</b>	<b>102 370,51 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>4 660 936,40</b>	<b>4 641 957,50</b>	<b>-18 978,90 €</b>

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire *	Solde de clôture
<b>Investissement</b>	<b>-132 967,69</b>		<b>102 370,51</b>		<b>-30 597,18 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>590 725,77</b>	<b>20 031,64</b>	<b>-18 978,90</b>		<b>551 715,23 €</b>
<b>Total</b>	<b>457 758,08</b>	<b>20 031,64</b>	<b>83 391,61</b>		<b>521 118,05 €</b>

**Calcul du besoin de financement de la section d'investissement :**

Déficit d'investissement	30 597,18 €
Restes à réaliser - Dépenses	499 753,75 €
Restes à réaliser – Recettes	216 057,96 €
Besoin de financement de la section d'investissement, si solde de clôture investissement – RAR dépense + RAR recette	314 292,97 €
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	551 715,23 €
<b>SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE FONCTIONNEMENT</b>	<b>237 422,26 €</b>

Vu les articles L 1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération municipale adoptant le budget primitif 2024 de la commune de Monnaie ;

Vu la délibération municipale adoptant le budget supplémentaire 2024 de la commune de Monnaie ;

Vu les délibérations municipales adoptant les décisions modificatives N° 1 à 4 de 2024 de la commune de Monnaie ;

Entendu le rapport de Jacques LEMAIRE, maire de la commune de Monnaie ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel, Moyens Généraux, Bâtiments ;

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, avec

Voix pour	21
Voix contre	0
Abstention(s)	3

Approuve le compte de gestion 2024 du trésorier portant sur le budget de la commune de Monnaie qui a été visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Pour extrait certifié conforme,

Le maire,

Jacques LEMAIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt sept mai, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, Maison Baric, sous la Présidence de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27 - quorum : 14  
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2025.

**Présents (17)** : M. Jacques LEMAIRE, M. Vincent BOSSE, M. Jean-Paul DAL PONT, M. Christophe DUVEAUX, M. Christophe GAUDICHEAU, M. Michel GUILLON, M. Alexandre GRENIER, Mme Laurence MARI, Mme Anne-Marie LÉGER, Mme Marie-Caroline MORLON, M. Jorge MOREIRA, M. Jean-Luc Paroissien, Mme Ghislaine PÉTEREAU, Mme Marie-Christine POURADIER, Mme Nathalie PILON, Mme Anne PORHEL, Véronique PRUD'HOMME

**Absents excusés (10)** : M. Fabrice ALLAMELOU, M. Dominique ARNAUD, Mme Doris BARRET, Mme Morgane BESNIER, Mme Lindcey CHEMINAL, Mme Christine KOCH, Mme Marie PORHEL, M. Guillaume TOUSSAINT, M. Sébastien VIGNEAU, M. Sébastien SZWENGLER

**Pouvoirs (7)** : Mme Doris BARRET à M. Jacques LEMAIRE, Mme Marie PORHEL à Mme Anne PORHEL, M. Fabrice ALLAMELOU à Mme Laurence MARI, Mme Christine KOCH à Mme Marie-Christine POURADIER, M. Sébastien VIGNEAU à M. Jean Paul DAL PONT, M. Guillaume TOUSSAINT à Mme Véronique PRUD'HOMME, Mme Morgane BESNIER à Mme Ghislaine PÉTEREAU,

M. Alexandre GRENIER a été élu secrétaire de séance.

### 2025-05-06 : Budget principal communal : approbation du compte administratif 2024

Monsieur le maire rappelle que le compte administratif 2024 et le compte de gestion du trésorier 2024, du budget principal de la commune, sont concordants.

Il rappelle que la note explicative accompagnant la convocation du Conseil municipal présentait le détail de l'exécution budgétaire par nature et chapitre et détaillait chacun des articles pour parfaire l'information des conseillers.

Afin de procéder au vote, Monsieur le maire quitte l'assemblée, laissant la présidence de la séance à Vincent BOSSÉ, élu par l'assemblée.

Vincent BOSSÉ demande s'il y a des questions, remarques ou demandes de précisions. A défaut, l'assemblée procède au vote.

Vu les articles L 1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération municipale adoptant le budget primitif 2024 de la commune de Monnaie ;

Vu la délibération municipale adoptant le budget supplémentaire 2024 de la commune de Monnaie ;

Vu les délibérations municipales adoptant les décisions modificatives N° 1 à 4 de 2024 de la commune de Monnaie ;

Vu la délibération municipale approuvant le compte de gestion 2024 du budget de la commune de Monnaie ;

Entendu le rapport de Jacques LEMAIRE, maire de Monnaie ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel, Moyens Généraux, Bâtiments :

Le Conseil municipal,  
 Après en avoir délibéré, avec

Voix pour	21
Voix contre	0
Abstention(s)	3

Approuve le Compte administratif 2024 du budget principal de la commune de Monnaie tel qu'annexé,  
 Arrête les résultats du Compte administratif 2024 du budget principal de la commune de Monnaie tels que résumés ci-après :

1) le résultat d'exécution tiré du compte de gestion définitif

Exercice 2024	dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Résultat de l'exercice
Investissement	2 148 702,08	2 251 072,59	102 370,51 €
Fonctionnement	4 660 936,40	4 641 957,50	-18 978,90 €

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire *	Solde de clôture
Investissement	-132 967,69		102 370,51		-30 597,18 €
Fonctionnement	590 725,77	20 031,64	-18 978,90		551 715,23 €
<b>Total</b>	<b>457 758,08</b>	<b>20 031,64</b>	<b>83 391,61</b>		<b>521 118,05 €</b>

2) le calcul du besoin de financement de la section d'investissement

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024	
Déficit d'investissement	30 597,18 €
Restes à réaliser - Dépenses	499 753,75 €
Restes à réaliser - Recettes	216 057,96 €
Besoin de financement de la section d'investissement, si solde de clôture investissement - RAR dépense + RAR recette < 0	314 292,97 €
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	551 715,23 €
<b>SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE FONCTIONNEMENT</b>	<b>237 422,26 €</b>

3) les montants à reporter sur l budget supplémentaire 2025

001 Solde d'investissement reporté	D 30 597,18	en dépense d'investissement
002 Résultat de fonctionnement reporté	R 237 422,26	en recette de fonctionnement
1068 Affectation en recette d'investissement	314 292,97 €	
Restes à réaliser en dépense d'investissement	499 753,75 €	
Restes à réaliser en recette d'investissement	216 057,96 €	

**Atteste** le fait que Monsieur le maire, sorti de la salle, n'a pas pris part au vote.



**Pour extrait certifié conforme,**

**Le Président de séance,**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Vincent Bossé', written over a horizontal line.

**Vincent BOSSÉ**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT D'INDRE &amp; LOIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt sept mai, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, Maison Baric, sous la Présidence de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27 - quorum : 14  
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2025.

**Présents (17)** : M. Jacques LEMAIRE, M. Vincent BOSSE, M. Jean-Paul DAL PONT, M. Christophe DUVEAUX, M. Christophe GAUDICHEAU, M. Michel GUILLON, M. Alexandre GRENIER, Mme Laurence MARI, Mme Anne-Marie LÉGER, Mme Marie-Caroline MORLON, M. Jorge MOREIRA, M. Jean-Luc Paroissien, Mme Ghislaine PÉTEREAU, Mme Marie-Christine POURADIER, Mme Nathalie PILON, Mme Anne PORHEL, Véronique PRUD'HOMME

**Absents excusés (10)** : M. Fabrice ALLAMELOU, M. Dominique ARNAUD, Mme Doris BARRET, Mme Morgane BESNIER, Mme Lindcey CHEMINAL, Mme Christine KOCH, Mme Marie PORHEL, M. Guillaume TOUSSAINT, M. Sébastien VIGNEAU, M. Sébastien SZWENGLER

**Pouvoirs (7)** : Mme Doris BARRET à M. Jacques LEMAIRE, Mme Marie PORHEL à Mme Anne PORHEL, M. Fabrice ALLAMELOU à Mme Laurence MARI, Mme Christine KOCH à Marie Christine POURADIER, M. Sébastien VIGNEAU à M. Jean Paul DAL PONT, M. Guillaume TOUSSAINT à Mme Véronique PRUD'HOMME, Mme Morgane BESNIER à Mme Ghislaine PÉTEREAU,

M. Alexandre GRENIER a été élu secrétaire de séance.

### 2025-05-07 : Budget principal communal : affectation du résultat 2024

Monsieur le maire, à la suite de l'exposition du compte de gestion et du compte administratif du budget communal, rappelle que le résultat 2024 fait ressortir un besoin de financement de la section d'investissement. Il est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante :

#### - Le calcul du besoin de financement de la section d'investissement :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024	
Déficit d'investissement	30 597,18 €
Restes à réaliser - Dépenses	499 753,75 €
Restes à réaliser - Recettes	216 057,96 €
Besoin de financement de la section d'investissement, si solde de clôture investissement - RAR dépense + RAR recette < 0	314 292,97 €
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	551 715,23 €
<b>SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE FONCTIONNEMENT</b>	<b>237 422,26 €</b>

#### - Le montant à reporter sur le budget supplémentaire :

001 Solde d'investissement reporté	D 30 597,18	en dépense d'investissement
002 Résultat de fonctionnement reporté	R 237 422,26	en recette de fonctionnement
1068 Affectation en recette d'investissement	314 292,97 €	
Restes à réaliser en dépense d'investissement	499 753,75 €	
Restes à réaliser en recette d'investissement	216 057,96 €	

Vu les articles L 1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération municipale adoptant le budget primitif 2024 de la commune de Monnaie ;

Vu la délibération municipale adoptant le budget supplémentaire 2024 de la commune de Monnaie ;

Vu les délibérations municipales adoptant les décisions modificatives N° 1 à 4 de 2024 de la commune de Monnaie ;

Vu la délibération municipale approuvant le compte de gestion 2024 du budget de la commune de Monnaie ;

Vu la délibération municipale approuvant le compte administratif 2024 du budget de la commune de Monnaie ;

Considérant les résultats 2024 du budget de la commune de Monnaie ;

Entendu le rapport de Jacques LEMAIRE, maire de Monnaie ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel, Moyens Généraux, Bâtiments ;

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, avec

Voix pour	21
Voix contre	0
Abstention(s)	3

Décide de reporter le résultat 2024 du budget de la commune de Monnaie au budget supplémentaire 2025 comme suit :

001 Solde d'investissement reporté	D 30 597,18	en dépense d'investissement
002 Résultat de fonctionnement reporté	R 237 422,26	en recette de fonctionnement
1068 Affectation en recette d'investissement	314 292,97 €	
Restes à réaliser en dépense d'investissement	499 753,75 €	
Restes à réaliser en recette d'investissement	216 057,96 €	



Pour extrait certifié conforme,

Le maire,

Jacques LEMAIRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT D'INDRE &amp; LOIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt sept mai, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, Maison Baric, sous la Présidence de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27 - quorum : 14  
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2025.

**Présents (17)** : M. Jacques LEMAIRE, M. Vincent BOSSE, M. Jean-Paul DAL PONT, M. Christophe DUVEAUX, M. Christophe GAUDICHEAU, M. Michel GUILLON, M. Alexandre GRENIER, Mme Laurence MARI, Mme Anne-Marie LÉGER, Mme Marie-Caroline MORLON, M. Jorge MOREIRA, M. Jean-Luc Paroissien, Mme Ghislaine PÉTEREAU, Mme Marie-Christine POURADIER, Mme Nathalie PILON, Mme Anne PORHEL, Véronique PRUD'HOMME

**Absents excusés (10)** : M. Fabrice ALLAMELOU, M. Dominique ARNAUD, Mme Doris BARRET, Mme Morgane BESNIER, Mme Lindcey CHEMINAL, Mme Christine KOCH, Mme Marie PORHEL, M. Guillaume TOUSSAINT, M. Sébastien VIGNEAU, M. Sébastien SZWENGLER

**Pouvoirs (7)** : Mme Doris BARRET à M. Jacques LEMAIRE, Mme Marie PORHEL à Mme Anne PORHEL, M. Fabrice ALLAMELOU à Mme Laurence MARI, Mme Christine KOCH à Marie Christine POURADIER, M. Sébastien VIGNEAU à M. Jean Paul DAL PONT, M. Guillaume TOUSSAINT à Mme Véronique PRUD'HOMME, Mme Morgane BESNIER à Mme Ghislaine PETEREAU,

M. Alexandre GRENIER a été élu secrétaire de séance.

### 2025-05-08 : Budget annexe de l'Eau : approbation du compte de gestion 2024

Le compte de gestion est le rapport de synthèse dressé par le comptable public qui est chargé d'encaisser les recettes et payer les dépenses ordonnancées par le maire. Il doit donc être concordant avec le compte administratif et être adopté préalablement au vote du compte administratif.

En l'occurrence, le compte administratif et le compte de gestion 2024 sont précisément concordants et donnent les résultats suivants :

Dépenses d'investissement 2024	293 679,02 €
<b>Déficit 2023 ou Excédent</b>	<b>301 094,36 €</b>
Recettes d'investissement 2024	74 890,59 €
RAR dépenses 2024	108 572,78 €
RAR recettes 2024	0,00 €
<b>Besoin en financement</b>	<b>26 266,85 €</b>

### INVESTISSEMENT

<b>Déficit 2023 ou excédent</b>	<b>301 094,36 €</b>
Recettes 2024	74 890,59 €
Dépenses 2024	293 679,02 €

Résultat de l'exercice	<b>-218 788,43 €</b>
Solde de clôture 2024	<b>82 305,93 €</b>

EXPLOITATION	
Excédent N-1 2023	<b>558 497,68 €</b>
Recettes 2024	297 118,95 €
Dépenses 2024	95 620,45 €
Résultat de l'exercice	<b>201 498,50 €</b>
Solde de clôture	<b>759 996,18 €</b>
Affectation	<b>26 266,85 €</b>
Excédent à reprendre au BS 2025 :	<b>733 729,33 €</b>

**Il vous sera proposé de délibérer ainsi :**

**Vu les articles L 1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu la délibération municipale adoptant le budget primitif 2024 du service public de l'eau potable de Monnaie ;**

**Vu la délibération municipale adoptant le budget supplémentaire 2024 du service public de l'eau potable de Monnaie ;**

**Entendu le rapport de Jacques LEMAIRE, maire de la commune de Monnaie ;**

**Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel, Moyens Généraux, Bâtiments ;**

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, avec**

Voix pour	<b>20</b>
Voix contre	<b>0</b>
Abstention(s)	<b>4</b>

**Approuve le compte de gestion 2024 du trésorier portant sur le budget du service public de l'eau potable de Monnaie qui a été visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**



**Pour extrait certifié conforme,**

**Le maire,**

**Jacques LEMAIRE**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT D'INDRE &amp; LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt sept mai, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, Maison Baric, sous la Présidence de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27 - quorum : 14  
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2025.

**Présents (17)** : M. Jacques LEMAIRE, M. Vincent BOSSE, M. Jean-Paul DAL PONT, M. Christophe DUVEAUX, M. Christophe GAUDICHEAU, M. Michel GUILLON, M. Alexandre GRENIER, Mme Laurence MARI, Mme Anne-Marie LÉGER, Mme Marie-Caroline MORLON, M. Jorge MOREIRA, M. Jean-Luc Paroissien, Mme Ghislaine PÉTEREAU, Mme Marie-Christine POURADIER, Mme Nathalie PILON, Mme Anne PORHEL, Véronique PRUD'HOMME

**Absents excusés (10)** : M. Fabrice ALLAMELOU, M. Dominique ARNAUD, Mme Doris BARRET, Mme Morgane BESNIER, Mme Lindcey CHEMINAL, Mme Christine KOCH, Mme Marie PORHEL, M. Guillaume TOUSSAINT, M. Sébastien VIGNEAU, M. Sébastien SZWENGLER

**Pouvoirs (7)** : Mme Doris BARRET à M. Jacques LEMAIRE, Mme Marie PORHEL à Mme Anne PORHEL, M. Fabrice ALLAMELOU à Mme Laurence MARI, Mme Christine KOCH à Marie Christine POURADIER, M. Sébastien VIGNEAU à M. Jean Paul DAL PONT, M. Guillaume TOUSSAINT à Mme Véronique PRUD'HOMME, Mme Morgane BESNIER à Mme Ghislaine PETEREAU,

M. Alexandre GRENIER a été élu secrétaire de séance.

**2025-05-09 : Budget annexe de l'Eau : approbation du compte administratif 2024**

Monsieur le maire rappelle que le compte administratif 2024 et le compte de gestion du trésorier 2024, du budget annexe du service public de l'eau potable de Monnaie, sont concordants.

Il rappelle que la note explicative accompagnant la convocation du Conseil municipal présentait le détail de l'exécution budgétaire par nature et chapitre et détaillait chacun des articles pour parfaire l'information des conseillers.

Afin de procéder au vote, Monsieur le maire quitte l'assemblée, laissant la présidence de la séance à Vincent BOSSÉ élu par l'assemblée.

Monsieur Vincent BOSSÉ demande s'il y a des questions, remarques ou demandes de précisions. A défaut, l'assemblée procède au vote.

**Vu** les articles L 1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération municipale adoptant le budget primitif 2024 du service public de l'eau potable de Monnaie ;

**Vu** la délibération municipale adoptant le budget supplémentaire 2024 du service public de l'eau potable de Monnaie ;



Vu la délibération municipale approuvant le compte de gestion 2024 du budget du service public de l'eau potable de Monnaie ;

Entendu le rapport de Jacques LEMAIRE, maire de Monnaie ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel, Moyens Généraux, Bâtiments ;

Il vous sera proposé de délibérer ainsi :

Le Conseil municipal,  
 Après en avoir délibéré, avec

Voix pour	20
Voix contre	0
Abstention(s)	4

Approuve le Compte administratif 2024 du budget annexe du service public de l'eau potable de Monnaie tel qu'annexé,

Arrête les résultats du Compte administratif 2024 du budget annexe du service public de l'eau potable de Monnaie tels que résumés ci-après :

Dépenses d'investissement 2024	293 679,02 €
<b>Déficit 2023 ou excédent</b>	<b>301 094,36 €</b>
Recettes d'investissement 2024	74 890,59 €
RAR dépenses 2024	108 572,78 €
RAR recettes 2024	0,00 €
<b>Affectation si négatif</b>	<b>26 266,85 €</b>

#### INVESTISSEMENT

<b>Déficit 2023 ou excédent</b>	<b>301 094,36 €</b>
Recettes 2024	74 890,59 €
Dépenses 2024	293 679,02 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-218 788,43 €</b>
<b>Solde de clôture à reprendre au BS 2025 :</b>	<b>82 305,93 €</b>

#### EXPLOITATION

<b>Excédent N-1 2023</b>	<b>558 497,68 €</b>
Recettes 2024	297 118,95 €
Dépenses 2024	95 620,45 €

Résultat de l'exercice	201 498,50 €
Solde de clôture	759 996,18 €
Affectation	26 266,85 €
Excédent à reprendre au BS 2025 :	733 729,33 €

*Atteste le fait que Monsieur le maire, sorti de la salle, n'a pas pris part au vote.*



Pour extrait certifié conforme,

Le président de séance,

Vincent BOSSÉ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt sept mai, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, Maison Baric, sous la Présidence de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire.  
 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27 - quorum : 14  
 Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2025.

**Présents (17)** : M. Jacques LEMAIRE, M. Vincent BOSSE, M. Jean-Paul DAL PONT, M. Christophe DUVEAUX, M. Christophe GAUDICHEAU, M. Michel GUILLON, M. Alexandre GRENIER, Mme Laurence MARI, Mme Anne-Marie LÉGER, Mme Marie-Caroline MORLON, M. Jorge MOREIRA, M. Jean-Luc Paroissien, Mme Ghislaine PÉTEREAU, Mme Marie-Christine POURADIER, Mme Nathalie PILON, Mme Anne PORHEL, Véronique PRUD'HOMME

**Absents excusés (10)** : M. Fabrice ALLAMELOU, M. Dominique ARNAUD, Mme Doris BARRET, Mme Morgane BESNIER, Mme Lindcey CHEMINAL, Mme Christine KOCH, Mme Marie PORHEL, M. Guillaume TOUSSAINT, M. Sébastien VIGNEAU, M. Sébastien SZWENGLER

**Pouvoirs (7)** : Mme Doris BARRET à M. Jacques LEMAIRE, Mme Marie PORHEL à Mme Anne PORHEL, M. Fabrice ALLAMELOU à Mme Laurence MARI, Mme Christine KOCH à Marie Christine POURADIER, M. Sébastien VIGNEAU à M. Jean Paul DAL PONT, M. Guillaume TOUSSAINT à Mme Véronique PRUD'HOMME, Mme Morgane BESNIER à Mme Ghislaine PETEREAU,

M. Alexandre GRENIER a été élu secrétaire de séance.

**2025-05-10 : Budget annexe de l'Eau : affectation du résultat 2024**

Monsieur le maire, à la suite de l'exposition du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe du service public de l'eau potable, rappelle que le résultat 2024 fait ressortir un besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 26 266,85€. Il est proposé de reporter le résultat de la manière suivante :

Exercice 2024	dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Résultat de l'exercice
<b>Investissement</b>	293 679,02	74 890,59	-218 788,43 €
<b>Fonctionnement</b>	95 620,45	297 118,95	201 498,50 €

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire *	Solde de clôture
<b>Investissement</b>	301 094,36		-218 788,43		82 305,93 €
<b>Fonctionnement</b>	558 497,68	0,00	201 498,50		759 996,18 €
<b>Total</b>	859 592,04	0,00	-17 289,93		842 302,11 €

\*

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024</b>	
Excédent d'investissement	82 305,93 €
Restes à réaliser - Dépenses	108 572,78 €
Restes à réaliser - Recettes	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement, si solde de clôture investissement - RAR dépense + RAR recette < 0	26 266,85 €
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	759 996,18 €
<b>SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE FONCTIONNEMENT</b>	<b>733 729,33 €</b>

Les montants à reporter sur le budget supplémentaire :

001 Solde d'investissement reporté	R 82 305,93	en recette d'investissement
002 Résultat de fonctionnement reporté	R 733 729,33	en recette de fonctionnement
1068 Affectation en recette d'investissement	26 266,85 €	
Restes à réaliser en dépense d'investissement	108 572,78 €	
Restes à réaliser en recette d'investissement	0,00 €	

Vu les articles L 1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération municipale adoptant le budget primitif 2024 du service public de l'eau potable de Monnaie ;

Vu la délibération municipale adoptant le budget supplémentaire 2024 du service public de l'eau potable de Monnaie ;

Vu la délibération municipale approuvant le compte de gestion 2024 du budget du service public de l'eau potable de Monnaie ;

Vu la délibération municipale approuvant le compte administratif 2024 du budget du service public de l'eau potable de Monnaie ;

Considérant les résultats 2024 du budget du service public de l'eau potable de Monnaie ;

Entendu le rapport de Jacques LEMAIRE, maire de Monnaie ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel, Moyens Généraux, Bâtiments ;

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, avec

Voix pour	20
Voix contre	0
Abstention	4

Décide de reporter le résultat 2024 du budget du service public de l'eau potable de Monnaie au budget supplémentaire 2025 comme suit :

001 Solde d'investissement reporté	R 82 305,93	en recette d'investissement
002 Résultat de fonctionnement reporté	R 733 729,33	en recette de fonctionnement
1068 Affectation en recette d'investissement	26 266,85 €	
Restes à réaliser en dépense d'investissement	108 572,78 €	
Restes à réaliser en recette d'investissement	0,00 €	



Pour extrait certifié conforme,

Le maire,

Jacques LEMAIRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT D'INDRE &amp; LOIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt sept mai, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, Maison Baric, sous la Présidence de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27 - quorum : 14  
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2025.

**Présents (17)** : M. Jacques LEMAIRE, M. Vincent BOSSE, M. Jean-Paul DAL PONT, M. Christophe DUVEAUX, M. Christophe GAUDICHEAU, M. Michel GUILLON, M. Alexandre GRENIER, Mme Laurence MARI, Mme Anne-Marie LÉGER, Mme Marie-Caroline MORLON, M. Jorge MOREIRA, M. Jean-Luc Paroissien, Mme Ghislaine PÉTEREAU, Mme Marie-Christine POURADIER, Mme Nathalie PILON, Mme Anne PORHEL, Véronique PRUD'HOMME

**Absents excusés (10)** : M. Fabrice ALLAMELOU, M. Dominique ARNAUD, Mme Doris BARRET, Mme Morgane BESNIER, Mme Lindcey CHEMINAL, Mme Christine KOCH, Mme Marie PORHEL, M. Guillaume TOUSSAINT, M. Sébastien VIGNEAU, M. Sébastien SZWENGLER

**Pouvoirs (7)** : Mme Doris BARRET à M. Jacques LEMAIRE, Mme Marie PORHEL à Mme Anne PORHEL, M. Fabrice ALLAMELOU à Mme Laurence MARI, Mme Christine KOCH à Marie Christine POURADIER, M. Sébastien VIGNEAU à M. Jean Paul DAL PONT, M. Guillaume TOUSSAINT à Mme Véronique PRUD'HOMME, Mme Morgane BESNIER à Mme Ghislaine PETEREAU,

M. Alexandre GRENIER a été élu secrétaire de séance.

### 2025-05-11 : Budget annexe de l'Assainissement : approbation du compte de gestion 2024

Le compte de gestion est le rapport de synthèse dressé par le comptable public qui est chargé d'encaisser les recettes et payer les dépenses ordonnancées par le maire. Il doit donc être concordant avec le compte administratif et être adopté préalablement au vote du compte administratif.

En l'occurrence, le compte administratif et le compte de gestion 2024 sont précisément concordants et donnent les résultats suivants :

Dépenses d'investissement 2024	880 750,52 €
<b>Déficit 2023 ou excédent</b>	<b>732 158,67 €</b>
Recettes d'investissement 2024	223 450,62 €
RAR dépenses 2024	135 776,08 €
RAR recettes 2024	717 251,25 €
<b>Affectation si négatif</b>	<b>0€</b>

### INVESTISSEMENT

<b>Déficit 2023 ou excédent</b>	<b>732 158,67 €</b>
Recettes 2024	223 450,62 €
Dépenses 2024	880 750,52 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-657 299,90 €</b>
<b>Solde de clôture à reprendre au BS 2025 :</b>	<b>74 858,77 €</b>

<b>EXPLOITATION</b>	
<b>Excédent N-1 2023</b>	<b>68 904.21 €</b>
Recettes 2024	195 479,67 €
Dépenses 2024	159 730,62 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>35 749,05 €</b>
<b>Solde de clôture</b>	<b>104 653,26 €</b>
<b>Affectation</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Excédent à reprendre au BS 2025 :</b>	<b>104 653,26 €</b>

Vu les articles L 1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération municipale adoptant le budget primitif 2024 du service public de l'assainissement collectif de Monnaie ;

Vu la délibération municipale adoptant le budget supplémentaire 2024 du service public de l'assainissement collectif de Monnaie ;

Entendu le rapport de Jacques LEMAIRE, maire de la commune de Monnaie ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel, Moyens Généraux, Bâtiments ;

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, avec

Voix pour	20
Voix contre	0
Abstention(s)	4

**Approuve le compte de gestion 2024 du trésorier portant sur le budget du service public de l'assainissement collectif de Monnaie qui a été visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**



Pour extrait certifié conforme,

Le maire,

Jacques LEMAIRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT D'INDRE &amp; LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt sept mai, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, Maison Baric, sous la Présidence de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27 - quorum : 14  
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2025.

**Présents (17) :** M. Jacques LEMAIRE, M. Vincent BOSSE, M. Jean-Paul DAL PONT, M. Christophe DUVEAUX, M. Christophe GAUDICHEAU, M. Michel GUILLON, M. Alexandre GRENIER, Mme Laurence MARI, Mme Anne-Marie LÉGER, Mme Marie-Caroline MORLON, M. Jorge MOREIRA, M. Jean-Luc Paroissien, Mme Ghislaine PÉTEREAU, Mme Marie-Christine POURADIER, Mme Nathalie PILON, Mme Anne PORHEL, Véronique PRUD'HOMME

**Absents excusés (10) :** M. Fabrice ALLAMELOU, M. Dominique ARNAUD, Mme Doris BARRET, Mme Morgane BESNIER, Mme Lindcey CHEMINAL, Mme Christine KOCH, Mme Marie PORHEL, M. Guillaume TOUSSAINT, M. Sébastien VIGNEAU, M. Sébastien SZWENGLER

**Pouvoirs (7) :** Mme Doris BARRET à M. Jacques LEMAIRE, Mme Marie PORHEL à Mme Anne PORHEL, M. Fabrice ALLAMELOU à Mme Laurence MARI, Mme Christine KOCH à Marie Christine POURADIER, M. Sébastien VIGNEAU à M. Jean Paul DAL PONT, M. Guillaume TOUSSAINT à Mme Véronique PRUD'HOMME, Mme Morgane BESNIER à Mme Ghislaine PETEREAU,

M. Alexandre GRENIER a été élu secrétaire de séance.

**2025-05-12 : Budget annexe de l'Assainissement : approbation du compte administratif 2024**

Monsieur le maire rappelle que le compte administratif 2024 et le compte de gestion du trésorier 2024, du budget annexe du service public de l'assainissement collectif de Monnaie, sont concordants.

Il rappelle que la note explicative accompagnant la convocation du Conseil municipal présentait le détail de l'exécution budgétaire par nature et chapitre et détaillait chacun des articles pour parfaire l'information des conseillers.

Afin de procéder au vote, Monsieur le maire quitte l'assemblée, laissant la présidence de la séance à Vincent BOSSÉ élu par l'assemblée.

Monsieur Vincent BOSSÉ demande s'il y a des questions, remarques ou demandes de précisions. A défaut, l'assemblée procède au vote.

**Vu les articles L 1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu la délibération municipale adoptant le budget primitif 2024 du service public de l'assainissement collectif de Monnaie ;**

**Vu la délibération municipale adoptant le budget supplémentaire 2024 du service public de l'assainissement collectif de Monnaie ;**

**Vu la délibération municipale approuvant le compte de gestion 2024 du budget du service public de l'assainissement collectif de Monnaie ;**

**Entendu le rapport de Jacques LEMAIRE, maire de Monnaie ;**

**Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel, Moyens Généraux, Bâtiments ;**

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, avec**

Voix pour	20
Voix contre	0
Abstention(s)	4

**Approuve** le Compte administratif 2024 du budget annexe du service public de l'assainissement collectif de Monnaie tel qu'annexé,

**Arrête** les résultats du Compte administratif 2024 du budget annexe du service public de l'assainissement collectif de Monnaie tels que résumés ci-après :

Dépenses d'investissement 2024	880 750,52 €	
Déficit 2023 ou excédent	732 158,67 €	
Recettes d'investissement 2024	223 450,62 €	
RAR dépenses 2024	135 776,08 €	
RAR recettes 2024	717 251,25 €	
Affectation si négatif	0 €	pas de besoin

#### INVESTISSEMENT

Déficit 2023 ou excédent	732 158,67 €
Recettes 2024	223 450,62 €
Dépenses 2024	880 750,52 €
Résultat de l'exercice	-657 299,90 €
Solde de clôture à reprendre au BS 2025 :	74 858,77 €

#### EXPLOITATION

Excédent N-1 2023	68 904,21 €
Recettes 2024	195 479,67 €
Dépenses 2024	159 730,62 €
Résultat de l'exercice	35 749,05 €
Solde de clôture	104 653,26 €
Affectation	0,00 €
Excédent à reprendre au BS 2025 :	104 653,26 €

**Atteste le fait que Monsieur le maire, sorti de la salle, n'a pas pris part au vote.**

Pour extrait certifié conforme,

Le président de séance,



Vincent BOSSÉ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT D'INDRE &amp; LOIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt sept mai, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, Maison Baric, sous la Présidence de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27 - quorum : 14  
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2025.

**Présents (17)** : M. Jacques LEMAIRE, M. Vincent BOSSE, M. Jean-Paul DAL PONT, M. Christophe DUVEAUX, M. Christophe GAUDICHEAU, M. Michel GUILLON, M. Alexandre GRENIER, Mme Laurence MARI, Mme Anne-Marie LÉGER, Mme Marie-Caroline MORLON, M. Jorge MOREIRA, M. Jean-Luc Parioisien, Mme Ghislaine PÉTEREAU, Mme Marie-Christine POURADIER, Mme Nathalie PILON, Mme Anne PORHEL, Véronique PRUD'HOMME

**Absents excusés (10)** : M. Fabrice ALLAMELOU, M. Dominique ARNAUD, Mme Doris BARRET, Mme Morgane BESNIER, Mme Lindcey CHEMINAL, Mme Christine KOCH, Mme Marie PORHEL, M. Guillaume TOUSSAINT, M. Sébastien VIGNEAU, M. Sébastien SZWENGLER

**Pouvoirs (7)** : Mme Doris BARRET à M. Jacques LEMAIRE, Mme Marie PORHEL à Mme Anne PORHEL, M. Fabrice ALLAMELOU à Mme Laurence MARI, Mme Christine KOCH à Marie Christine POURADIER, M. Sébastien VIGNEAU à M. Jean Paul DAL PONT, M. Guillaume TOUSSAINT à Mme Véronique PRUD'HOMME, Mme Morgane BESNIER à Mme Ghislaine PETEREAU,

M. Alexandre GRENIER a été élu secrétaire de séance.

### 2025-05-13 : Budget annexe de l'Assainissement : affectation du résultat 2024

Monsieur le maire, suite à l'exposition du compte de gestion et du compte administratif du service public de l'assainissement collectif de Monnaie, rappelle que le résultat 2024 ne fait pas ressortir de besoin de financement de la section d'investissement. Il est proposé de reporter le résultat de la manière suivante :

Exercice 2024	dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Résultat de l'exercice
<b>Investissement</b>	880 750,52	223 450,62	<b>-657 299,90 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	159 730,62	195 479,67	35 749,05 €

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire *	Solde de clôture
<b>Investissement</b>	732 158,67		-657 299,90		<b>74 858,77 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	68 904,21	0,00	35 749,05		<b>104 653,26 €</b>
<b>Total</b>	801 062,88	0,00	-621 550,85		<b>179 512,03 €</b>

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024		
Excédent d'investissement		74 858,77 €
Restes à réaliser - Dépenses		135 776,08 €
Restes à réaliser - Recettes		717 251,25 €
Besoin de financement de la section d'investissement, si solde de clôture investissement - RAR dépense + RAR recette < 0		0,00 €
		pas d'affectation nécessaire
Reprise du solde de clôture en fonctionnement		104 653,26 €
<b>SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE FONCTIONNEMENT</b>		<b>104 653,26 €</b>

Les montants à reporter sur le budget supplémentaire :

001 Solde d'investissement reporté	R 74 858,77	en recette d'investissement
002 Résultat de fonctionnement reporté	R 104 653,26	en recette de fonctionnement
1068 Affectation en recette d'investissement	0,00 €	pas d'affectation nécessaire
Restes à réaliser en dépense d'investissement	135 776,08 €	
Restes à réaliser en recette d'investissement	717 251,25 €	

Vu les articles L 1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération municipale adoptant le budget primitif 2024 du service public de l'assainissement collectif de Monnaie ;

Vu la délibération municipale adoptant le budget supplémentaire 2024 du service public de l'assainissement collectif de Monnaie ;

Vu la délibération municipale approuvant le compte de gestion 2024 du service public de l'assainissement collectif de Monnaie ;

Vu la délibération municipale approuvant le compte administratif 2024 du service public de l'assainissement collectif de Monnaie ;

Considérant les résultats 2024 du budget du service public de l'assainissement collectif de Monnaie ;

Entendu le rapport de Jacques LEMAIRE, maire de Monnaie ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel, Moyens Généraux, Bâtiments ;

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, avec

Voix pour	20
Voix contre	0
Abstention	4

Décide de reporter le résultat 2024 du budget du service public de l'assainissement collectif de Monnaie au budget supplémentaire 2025 comme suit :

001 Solde d'investissement reporté	R 74 858,77	en recette d'investissement
002 Résultat de fonctionnement reporté	R 104 653,26	en recette de fonctionnement
1068 Affectation en recette d'investissement	0,00 €	pas d'affectation nécessaire
Restes à réaliser en dépense d'investissement	135 776,08 €	
Restes à réaliser en recette d'investissement	717 251,25 €	



Pour extrait certifié conforme,

Le maire,

Jacques LEMAIRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT D'INDRE &amp; LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt sept mai, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, Maison Baric, sous la Présidence de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27 - quorum : 14  
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2025.

**Présents (17)** : M. Jacques LEMAIRE, M. Vincent BOSSE, M. Jean-Paul DAL PONT, M. Christophe DUVEAUX, M. Christophe GAUDICHEAU, M. Michel GUILLON, M. Alexandre GRENIER, Mme Laurence MARI, Mme Anne-Marie LÉGER, Mme Marie-Caroline MORLON, M. Jorge MOREIRA, M. Jean-Luc Paroissien, Mme Ghislaine PÉTEREAU, Mme Marie-Christine POURADIER, Mme Nathalie PILON, Mme Anne PORHEL, Véronique PRUD'HOMME

**Absents excusés (10)** : M. Fabrice ALLAMELOU, M. Dominique ARNAUD, Mme Doris BARRET, Mme Morgane BESNIER, Mme Lindcey CHEMINAL, Mme Christine KOCH, Mme Marie PORHEL, M. Guillaume TOUSSAINT, M. Sébastien VIGNEAU, M. Sébastien SZWENGLER

**Pouvoirs (7)** : Mme Doris BARRET à M. Jacques LEMAIRE, Mme Marie PORHEL à Mme Anne PORHEL, M. Fabrice ALLAMELOU à Mme Laurence MARI, Mme Christine KOCH à Marie Christine POURADIER, M. Sébastien VIGNEAU à M. Jean Paul DAL PONT, M. Guillaume TOUSSAINT à Mme Véronique PRUD'HOMME, Mme Morgane BESNIER à Mme Ghislaine PETEREAU,

M. Alexandre GRENIER a été élu secrétaire de séance.

**2025-05-14 : Finances : approbation des modalités d'emprunt auprès de la Banque des Territoires pour le financement des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées programme 2025-2026**

Monsieur le maire rappelle que le Conseil municipal, lors de sa séance du 17 décembre 2024, avait approuvé dans les budgets précédents du budget annexe de l'assainissement prévoyant un emprunt de 600 000€ en vue de financer le programme pluriannuel d'investissement relatif aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées évalué à 885 719,60€ HT dont le programme 2025-2026 d'un montant prévisionnel de 570 950 € HT soit 685 140€ TTC.

Ainsi, les modalités proposées sont les suivantes :

Offre CDC				
<b>Caractéristiques</b>	<b>Prêt Transformation Ecologique</b>			
<b>Enveloppe</b>	-			
<b>Montant</b>	600 000 €			
<b>Commission d'instruction</b>	360 €			
<b>Pénalité de dédit</b>	1 %			
<b>Durée de la période</b>	Trimestrielle			
<b>Taux de période</b>	0,84 %			
<b>TEG<sup>1</sup></b>	3,36 %			
<b>Phase d'amortissement</b>				
<b>Durée</b>	40 ans			
<b>Index<sup>2</sup></b>	Livret A			
<b>Marge fixe sur index</b>	0,4 %			
<b>Taux d'intérêt</b>	Livret A + 0,4 %			
<b>Périodicité</b>	Trimestrielle			
<b>Profil d'amortissement</b>	Échéance et intérêts prioritaires			
<b>Condition de remboursement anticipé volontaire</b>	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)			
<b>Modalité de révision</b>	SR			
<b>Taux de progressivité de l'échéance</b>	0 %			

<sup>1</sup> L'Emprunteur est informé que, conformément à la réglementation en vigueur, le Taux Effectif Global (TEG) susmentionné, calculé selon un mode proportionnel et sur la base du nombre de jours exacts de la durée de la période mis en rapport avec l'année civile (soit "Exact/365"), est fourni à titre indicatif en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie calculés sur la base du montage de garantie prévu dans le tableau ci-après, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt et qu'il est susceptible d'être actualisé à l'émission du contrat de prêt. Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

<sup>2</sup> A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission de la présente Lettre d'Offre est de 3 % (Livret A).

Entendu le rapport de Jacques LEMAIRE, maire de la commune de Monnaie ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Personnel, Moyens Généraux, Bâtiments en date du 19 mars 2025 ;

Vu l'offre du 19 janvier 2025 de la Banque des Territoires ;

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, avec

<b>Voix pour</b>	<b>23</b>
<b>Voix contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>1</b>

**RETIENT** l'offre de la Banque des Territoires, au taux effectif global de 3,36% sur une durée de 40 ans (échéances trimestrielles) ;

**CHARGE** le maire de régler toutes les dispositions relatives à cette décision et de signer le contrat de prêt ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,



Le maire,

  
Jacques LEMAIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt sept mai, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, Maison Baric, sous la Présidence de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27 - quorum : 14  
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2025.

**Présents (17)** : M. Jacques LEMAIRE, M. Vincent BOSSE, M. Jean-Paul DAL PONT, M. Christophe DUVEAUX, M. Christophe GAUDICHEAU, M. Michel GUILLON, M. Alexandre GRENIER, Mme Laurence MARI, Mme Anne-Marie LÉGER, Mme Marie-Caroline MORLON, M. Jorge MOREIRA, M. Jean-Luc Paroissien, Mme Ghislaine PÉTEREAU, Mme Marie-Christine POURADIER, Mme Nathalie PILON, Mme Anne PORHEL, Véronique PRUD'HOMME

**Absents excusés (10)** : M. Fabrice ALLAMELOU, M. Dominique ARNAUD, Mme Doris BARRET, Mme Morgane BESNIER, Mme Lindcey CHEMINAL, Mme Christine KOCH, Mme Marie PORHEL, M. Guillaume TOUSSAINT, M. Sébastien VIGNEAU, M. Sébastien SZWENGLER

**Pouvoirs (7)** : Mme Doris BARRET à M. Jacques LEMAIRE, Mme Marie PORHEL à Mme Anne PORHEL, M. Fabrice ALLAMELOU à Mme Laurence MARI, Mme Christine KOCH à Marie Christine POURADIER, M. Sébastien VIGNEAU à M. Jean Paul DAL PONT, M. Guillaume TOUSSAINT à Mme Véronique PRUD'HOMME, Mme Morgane BESNIER à Mme Ghislaine PETEREAU,

M. Alexandre GRENIER a été élu secrétaire de séance.

### 2025-05-15 : Eau assainissement : accord sur le financement du changement de membranes

Monsieur le maire indique à l'assemblée que suite à la réunion avec les services de la DDT, de la SAUR et du SATESE qui s'est tenue à Tours le 23 avril 2025 lors de laquelle il nous a été exposé les éléments techniques et économiques de notre situation d'assainissement de l'eau, il nous est imposé une mise en conformité. Nous avons convenu dans un 1<sup>er</sup> temps de renouveler notre système de filtration pour répondre à l'urgence et la mise en demeure imminente.

Les cadres inox, supports de membranes et raccordements des casiers membranaires étant existant et toujours en bon état, nous envisageons de renouveler uniquement les membranes. Le renouvellement des membranes s'établit à un cout total de 102 000 €HT. Ces travaux permettront de remettre en service les 3 casiers au débit prévu initial pour une durée de 4 ans (à volume d'épuration équivalent).

Il convient toutefois en parallèle de poursuivre nos travaux d'étanchéité de nos réseaux d'eau usée et d'étudier le moyen optimal et pérenne de régler notre problème de rejets polluants. La SAUR s'est engagée à nous fournir un diagnostic permettant d'évaluer l'impact des travaux réalisés et cibler nos interventions à venir.

La répartition de l'investissement se ferait comme suit :

Proportion de prise en charge		
Prise en charge SAUR	30%	30 600,30 €
Proposition d'échange renouvellement	36%	36 720,36 €
Impact prix de l'eau	0%	- €
Prise en charge Commune Monnaie	34%	34 680,34 €
	<b>TOTAL</b>	<b>102 001,00 €</b>

Il vous sera proposé de délibérer ainsi :

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable de la commission Environnement Eau et Assainissement, Transition  
Énergétique des Bâtiments (EEATEB) du 20 mai 2025

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, avec

Voix pour	20
Voix contre	0
Abstention	4

Autorise Monsieur le Maire à inscrire au budget les crédits correspondants et à verser  
les sommes correspondantes à la SAUR.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,



Jacques LEMAIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt sept mai, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, Maison Baric, sous la Présidence de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27 - quorum : 14  
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2025.

**Présents (17)** : M. Jacques LEMAIRE, M. Vincent BOSSE, M. Jean-Paul DAL PONT, M. Christophe DUVEAUX, M. Christophe GAUDICHEAU, M. Michel GUILLON, M. Alexandre GRENIER, Mme Laurence MARI, Mme Anne-Marie LÉGER, Mme Marie-Caroline MORLON, M. Jorge MOREIRA, M. Jean-Luc Paroissien, Mme Ghislaine PÉTEREAU, Mme Marie-Christine POURADIER, Mme Nathalie PILON, Mme Anne PORHEL, Véronique PRUD'HOMME

**Absents excusés (10)** : M. Fabrice ALLAMELOU, M. Dominique ARNAUD, Mme Doris BARRET, Mme Morgane BESNIER, Mme Lindcey CHEMINAL, Mme Christine KOCH, Mme Marie PORHEL, M. Guillaume TOUSSAINT, M. Sébastien VIGNEAU, M. Sébastien SZWENGLER

**Pouvoirs (7)** : Mme Doris BARRET à M. Jacques LEMAIRE, Mme Marie PORHEL à Mme Anne PORHEL, M. Fabrice ALLAMELOU à Mme Laurence MARI, Mme Christine KOCH à Marie Christine POURADIER, M. Sébastien VIGNEAU à M. Jean Paul DAL PONT, M. Guillaume TOUSSAINT à Mme Véronique PRUD'HOMME, Mme Morgane BESNIER à Mme Ghislaine PETEREAU,

M. Alexandre GRENIER a été élu secrétaire de séance.

### 2025-05-16 : Culture : demandes de subventions exceptionnelles

Monsieur le maire donne la parole à Nathalie PILON, adjointe déléguée à la Culture, qui expose la demande de versement pour deux subventions exceptionnelles. Elles ont été étudiées par la Commission Culture et concernent les manifestations suivantes :

- le 02 Juin : Concert pour les scolaires (Ensemble Musical) : 550€
- le 28 Juin : Spectacle de l'Atelier Théâtre : 1200€

Il vous sera proposé de délibérer ainsi :

Entendu le rapport de Nathalie PILON, adjointe déléguée à la Culture :

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, avec

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstention	0

APPROUVE le versement des subventions exceptionnelles suivantes :

- L'Ensemble Musical : Concert pour les scolaires le 02 Juin : 550€
- L'Atelier Théâtre : Spectacle le 28 Juin : 1200€

**CHARGE** Monsieur le maire de régler toutes les modalités relatives à cette décision et de procéder au versement des subventions telles qu'elles ont été présentées.

Pour extrait certifié conforme,



Le maire,

Jacques LEMAIRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT D'INDRE &amp; LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt sept mai, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, Maison Baric, sous la Présidence de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27 - quorum : 14  
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2025.

**Présents (17)** : M. Jacques LEMAIRE, M. Vincent BOSSE, M. Jean-Paul DAL PONT, M. Christophe DUVEAUX, M. Christophe GAUDICHEAU, M. Michel GUILLON, M. Alexandre GRENIER, Mme Laurence MARI, Mme Anne-Marie LÉGER, Mme Marie-Caroline MORLON, M. Jorge MOREIRA, M. Jean-Luc Paroissien, Mme Ghislaine PÉTEREAU, Mme Marie-Christine POURADIER, Mme Nathalie PILON, Mme Anne PORHEL, Véronique PRUD'HOMME

**Absents excusés (10)** : M. Fabrice ALLAMELOU, M. Dominique ARNAUD, Mme Doris BARRET, Mme Morgane BESNIER, Mme Lindcey CHEMINAL, Mme Christine KOCH, Mme Marie PORHEL, M. Guillaume TOUSSAINT, M. Sébastien VIGNEAU, M. Sébastien SZWENGLER

**Pouvoirs (7)** : Mme Doris BARRET à M. Jacques LEMAIRE, Mme Marie PORHEL à Mme Anne PORHEL, M. Fabrice ALLAMELOU à Mme Laurence MARI, Mme Christine KOCH à Marie Christine POURADIER, M. Sébastien VIGNEAU à M. Jean Paul DAL PONT, M. Guillaume TOUSSAINT à Mme Véronique PRUD'HOMME, Mme Morgane BESNIER à Mme Ghislaine PÉTEREAU,

M. Alexandre GRENIER a été élu secrétaire de séance.

**2025-05-17 : Budget général : dépenses à engager sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».**

Monsieur le maire rappelle qu'une délibération N° 2019-03-01 a déjà été adoptée concernant cet objet en date du 19/03/2019. Il rappelle le décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 qui fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques.

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il est désormais demandé aux collectivités de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions propres à cet article budgétaire.

Il est proposé au Conseil municipal de compléter cette prise en charge.

Les dépenses suivantes au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » figurent sur la délibération de 2019 :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, manifestations et animations municipales, tels que, par exemple, fête du patrimoine, fête du plan d'eau, fête nationale, fête de la musique, repas des aînés, carnaval, accueil des nouveaux arrivants, fête des associations, ....
- Buffets, boissons,

- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutations, récompenses sportives, culturelles, bons Noël du personnel, colis pour les aînés, ...
- Le règlement des factures de sociétés et de troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations (SACEM, SACD, SPRE, charges sociales, frais de déplacement, d'hébergement, de restauration, etc...)
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles,
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations.

Il est proposé au Conseil Municipal de rajouter les dépenses suivantes

- L'achat de bons cadeaux afin honorer tout engagement auprès de la municipalité remis hors manifestation mais qui sera justifié par certificat administratif.

Entendu le rapport de Monsieur le maire,

Vu le décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques,

Vu la délibération N° 2019-03-01 du 19 mars 2019 fixant les dépenses à engager sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec

Voix pour	22
Voix contre	1
Abstention	1

**DECIDE** l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget communal.



Pour extrait certifié conforme,  
Le maire,

Jacques LEMAIRE